



Nombre de conseillers  
En exercice : 20  
Présents : 11  
Procuration : 7  
Suffrage exprimé : 17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL N°91-2025

### **OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LE RIFSEEP A LA SUITE DE L'INTEGRATION D'UN ADJOINT D'ANIMATION**

Le **03 JUIN 2025** à 18h30, le Conseil Municipal de La Guerche sur l'Aubois dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCASTEL, le Maire.

Date de convocation : le 27 mai 2025

Secrétaire de séance : Mme Christelle Bézé

Etaient présents : Pierre DUCASTEL (Maire), Solange MOREAU, Franck GABIGNON, Christelle BÉZÉ, Wilfrid BOISSIER, Christine COMBEMOREL, Muriel BRETON, Christine BONNEFOY-CLAUDET, Guillaume PERDRIX, Alain PAQUET, Anthony GARINIE.

Absents excusés : Nicolas THOMAS (pouvoir à M. Paquet), Catherine CLAUDET (pouvoir à M. le Maire), Danièle FONTAINE (pouvoir à Mme Bonnefoy-Claudet). Guy HENRY (pouvoir à M. Boissier), Romain FONTAINE (pouvoir à Mme Bézé), Laure LOTODÉ (pouvoir à Mme Moreau), Nathalie LASSERRE (pouvoir à Mme Breton).

Absents : M. Sylvain RABOT, M. Philippe MAUPASTÉ.

Vu la délibération 2017-82 instaurant le RIFSEEP

Vu les délibérations 2021-10 et 2021-49 modifiant le RIFSEEP

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 19 mars 2025

Suite à la nomination d'un agent au service « Médiathèque – Animation – Communication » dans le grade d'agent d'animation, il convient de reprendre partiellement la délibération sur le RIFSEEP. En effet, l'agent était sur le grade d'adjoint technique et a été intégré sur le grade d'adjoint d'animation correspondant à sa fonction précise. Toutefois dans la délibération instaurant le RIFSEEP, la filière correspondante n'y figure pas.

Il convient de modifier la délibération en ajoutant la filière « Animation », en intégrant le tableau ci-dessous :

Les montants annuels maxima de l'IFSE et du CIA sont fixés par arrêté ministériel.

Cadres d'emplois	Montants annuels maxima de l'IFSE	Montants annuels maxima du CIA	Montants globaux maximum
------------------	-----------------------------------	--------------------------------	--------------------------

Adjoints administratifs, **adjoints d'animation**, ATSEM, agents sociaux, opérateurs des APS, Adjoints techniques, agents de maîtrise et adjoints du patrimoine

Groupe 1	11 340 €	1 260 €	12 600 €
Groupe 2	10 800€	1 200 €	12 000 €

Le Conseil Municipal est invité à débattre.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Suffrages exprimés : 17 pour : 17 contre : abstention : 1 (M. Perdrix)

- de valider la modification de la délibération concernant le RIFSEEP.
- d'intégrer la filière Animation des agents relevant de la catégorie C.
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,  
Certifié et exécutoire.

Publié ce jour, le 10 juin 2025



Le Maire,  
**Pierre DUCASTEL**

La secrétaire de séance  
Mme Christelle BÉZÉ

Accuse de réception en préfecture  
016-2-1891089-20250603-DEL-91-2025-DE  
Date de réception préfecture : 10/06/2025